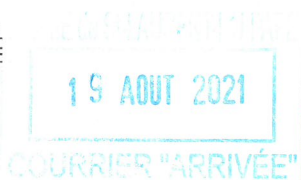




INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Le Délégué Territorial

V/Réf : courriel du 15/07/2021

N/Réf : LB / GV / 2021-0050L.

Dossier suivi par : Line BROUSSARD/ Gilles VAUDELIN

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie
1 place de la Mairie
07800 St LAURENT DU PAPE

Valence, le 16 août 2021

Objet : Avis INAO projet modification simplifiée n°1 PLU St Laurent du Pape (07)

Monsieur le Maire,

Par courriel reçu le 15 juillet 2021, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU sur la commune de Saint-Laurent-du-Pape (07).

La commune de Saint-Laurent-du-Pape est située dans les aires géographiques des AOC/AOP « Châtaigne d'Ardèche » et « Picodon ».

Elle appartient également aux aires de production des IGP « Saucisson de l'Ardèche », « Jambon de l'Ardèche », « Pintade de l'Ardèche », « Poulet de l'Ardèche / Chapon de l'Ardèche », « Volailles de la Drôme » ainsi que des IGP viticoles « Collines Rhodaniennes », « Ardèche » et « Méditerranée ».

On recense près 3 ha de vignes plantées (peu revendiquées en IGP par 4 exploitants – tous n'ayant pas leur siège d'exploitation sur la commune), 1 parcelle de 0,55 ha de châtaigniers (pas de siège d'exploitation), 1 producteur fermier pour le Picodon, 1 opérateur en label rouge pour les œufs de Pintadeau ainsi que 3 opérateurs (sur une surface de 41 ha) en Agriculture Biologique (AB).

L'étude du dossier ne mène à aucune observation particulière de l'INAO considérant que la modification simplifiée n°1 du PLU consiste à réduire le secteur UCx de la zone UC du quartier 'Barlet' et le basculer en zone Uy afin de permettre la réutilisation du bâtiment (ancienne école privée) pour une activité artisanale, industrielle ou commerciale.

La modification ne porte pas atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et n'a pas d'impact sur l'ensemble du PLU, la zone étant déjà artificialisée.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué territorial, Emmanuel ESTOUR



Copie pour info à : DDT – Service urbanisme et territoire - 2 place Simone Veil - BP 613 - 07006 PRIVAS Cedex